



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-11

Séance du 13/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absent(s) : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Bérénice GAND, Caroline TOUTAIN, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

Pouvoirs : Jean-Pierre BANCTEL donne pouvoir à Dominique CAPRON
Christophe RECHER donne pouvoir à Julien MERVILLE

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Didier SANSON

Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2022

Date de convocation

31/03/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20230413-2023-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2023

Publication : 09/05/2023

Monsieur Rémi MALO, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence au doyen Monsieur Didier SANSON, Conseiller Municipal, pour donner lecture du compte de gestion 2022.

Monsieur Didier SANSON indique que les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur Didier SANSON explique le détail du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Rémi MALO, le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 13 avril 2023, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 constate que le compte

administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de **197 411.67 €**

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture	A	340 269.30 €
Restes à Réaliser Investissement - Recettes	B	0.00 €
- Dépenses	C	0.00 €
Excédent de financement (A + B - C)		340 269.30 €

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
En priorité	
à la couverture du besoin de financement C/1068	100 000.00 €
à la couverture du besoin de financement C/ 002	97 412.00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO

